



## **SÉCURITÉ, TRANQUILLITÉ PUBLIQUE, PROPRETÉ**

---

- Réviser le plan de circulation et d'accès de la commune et sécuriser les principaux axes.
  - Requalifier et rénover les axes tels que le Chemin d'Azord et la route de Calvisson.
  - Rénover progressivement l'ensemble de la voirie.
  - Faire respecter le principe de bon voisinage en ce qui concerne notamment les nuisances sonores.
  - Multiplier le nombre de canisettes et distributeur de sacs de propreté.
  - Veiller à la propreté des voies et des espaces.
  - Maintenir et renforcer le dispositif « voisins vigilants » en collaboration avec la Gendarmerie.
-